

Né de supprimer ces abus, nous différons sur les moyens, d'ailleurs, mais vous n'en ajoutez aucun et vous ne nous donnez même pas la peine de discuter ceux que vous offrez.

Il est vrai que ce travail de reorganisation imposé à l'état-major en effort plus grand que celui qui lui occasionnerait la loi de trois ans. Mais quel est donc l'effort que vous demandez au pays? (Vifs applaudissements à gauche.) Moi, je préfère le demander à l'état-major. (Nouveaux applaudissements.)

M. le président du conseil a parlé à propos de la loi de trois ans, d'évolution. Mais ce n'est pas de l'évolution, c'est de la rétrogradation. Parce que l'on n'a pas eu à adopter aux formes nouvelles, parce qu'il n'y a pas eu de loi de deux ans tout le parti défendable à cause d'une surmure d'esprit surannée nous ne devons pas nous laisser aller à une œuvre rétrograde et de réaction. Nous devons, au contraire, suivre l'évolution naturelle vers la nation armée en améliorant non seulement notre armée active, mais toutes nos réserves. (Applaudissements à gauche.)

Le projet des républicains

M. AUGAGNEUR termine ainsi son discours énergique et nerveux de fait.

M. AUGAGNEUR. — Je vous convie à voter la prise en considération de mon projet — qui n'est pas mon projet, qui est celui de tous les républicains. (Applaudissements.) Ce n'est pas par l'augmentation du nombre que nous assurerons la défense de notre sol, c'est par une réorganisation rationnelle et complète de notre armée. (Applaudissements à gauche.)

Celui qui vote la loi de deux ans, en sachant ce qu'il faisait, doit voter la prise en considération de mon contre-projet que nous étudierons ensemble et que nous modifierons.

Le rapporteur lui-même considère la loi de trois ans comme temporaire. N'est-il pas plus logique de conserver la loi de deux ans basée sur l'égalité absolue des classes militantes. Cette égalité vous la voter dans votre projet en établissant le système archaïque du tirage au sort.

Le pays n'abandonne pas le soin de sa défense à quelques-uns, il la conserve entre ses mains et l'exerce lui-même. (Vifs applaudissements à gauche.)

339 contre 214

L'extrême gauche et une partie de la gauche qui ont énergiquement soutenu l'initiative lui font une ovation. La clôture est prononcée et on vote après que M. Edouard a déclaré que le Gouvernement repoussait le contre-projet de M. Augagneur.

Il y a pointage. Lorsque le président annonce le résultat du scrutin c'est par un long silence d'applaudissements à la loi de deux ans et par un long silence d'applaudissements à la loi de trois ans.

M. Edouard déclare que le Gouvernement repoussait le contre-projet de M. Augagneur.

Il y a pointage. Lorsque le président annonce le résultat du scrutin c'est par un long silence d'applaudissements à la loi de deux ans et par un long silence d'applaudissements à la loi de trois ans.

Le contre-projet de M. Painlevé

Après la proclamation de ce projet, M. Painlevé monte à la tribune pour défendre son contre-projet.

Le contre-projet défendu par l'orateur maintient intégralement le service de deux ans; néanmoins, il entraîne un accroissement d'effectif de deux cent mille hommes quand le système binaire sera en vigueur.

L'abaissement de l'âge de la conscription commencerait dès cette année. Au mois d'octobre de 1913, mais la moitié la plus âgée de la classe 1913.

D'octobre 1914, en approuvant la loi de 1913, on approuverait la moitié la plus jeune de la classe 1913 et la classe 1914.

D'octobre 1913 à 1914, il y aurait deux classes et deux classes les drapeaux; d'octobre 1914 à octobre 1915, trois classes; et d'octobre 1915 à octobre 1916, deux classes et deux classes.

On aurait ainsi paré au danger que l'on signale comme imminent de l'accroissement de l'armée allemande et on ne toucherait pas à la durée du service.

Pendant la période transitoire du passage de l'incorporation à 21 ans à l'incorporation à 20 ans, on aurait 105 000 hommes de plus.

M. PAINLEVÉ. — En incorporant au mois d'octobre prochain avec la classe 1912 une moitié seulement de la classe 1913, qui fournira 70 000 conscrits nouveaux au moins, en ajoutant à ce chiffre les 20 000 hommes d'excédent obtenus déjà et les 12 000 embusqués dont le général Lignier a fait état dans son discours, nous aurons 105 000 hommes de plus. (Très bien! Très bien! à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Une discussion engagée entre M. Painlevé soutenu par M. Messimy et M. Edouard sur les contingents que pourront donner l'Alsace et la Tunisie.

De cet échange d'observations il résulte que les colonies du Nord de l'Afrique donneraient vingt mille hommes pour trois ans et que l'Afrique occidentale donnerait dix mille soldats nous pour cinq ans.

Par ce double renforcement, l'on accroît l'armée française de 20 à 30 000 hommes.

M. Painlevé termine en montrant que son contre-projet a l'inconvénient de ce qu'on a appelé le « trou de la classe ».

M. PAINLEVÉ. — Il y a en fin la question du trou en octobre. Le contre-projet par le danger en ajoutant, pour l'hiver de 1914

FEUILLETON DU 1er JUILLET. — N. 105

LA BLONDE AIMÉE

par Léon SAXTE

TROISIÈME PARTIE

Les deux chéries

Fabienne ne possédait plus que quelques bribes de fortune dont son notaire, homme de cœur, très dévoué, très avoué, avait jusqu'à présent soigneusement défendu l'existence contre le baron, le comte et même contre la faiblesse de Fabienne.

— Il vous faut cela, madame, avait-il dit à la comtesse; il vous faut cela pour ne pas mourir de faim.

Le comte de Lestang et celui avait été le plus dévoué et s'était heurté à mille difficultés survenues par le notaire, qui, malgré la signature de Fabienne, osa ordonner de livrer le reste au comte, employant toutes les ressources de la législation et l'extrême habileté d'un homme rompu aux affaires pour se protéger malgré elle les intérêts de sa cliente.

Le baron d'ax, aux abois, en vérité, pensa bien, comme s'en doutait le brigadier Raymond, à se rendre chez le notaire et à lui extorquer de gré ou de force quelque argent en or.

Mais le misérable est corréé cette fois. Il ne doit rien de rien à ce notaire, mais le notaire a sa recherche et qu'il n'est de toute évidence sa tâche sans ressources, on avait dû

LES ARMEMENTS ALLEMANDS AU REICHSTAG

La nouvelle loi militaire et l'impôt sur la fortune sont définitivement votés

Berlin, 30 juin. — La séance du Reichstag est ouverte à minuit sous les murmures du gouvernement étaient présents, les députés nombreux à leurs bancs. Les tribunes étaient comblées.

Au début de la séance, le Reichstag a adopté, à l'unanimité de ses membres, un projet de loi présenté par les radicaux portant introduction de circonstances atténuantes dans le code de justice militaire.

Le chancelier de l'Empire, aux applaudissements de l'Assemblée, a déclaré que le Reichstag avait accompli une œuvre importante et qu'il la défendrait au Conseil fédéral.

On a passé alors un vote définitif de la loi militaire et des lois financières. Le Reichstag a voté, contre les radicaux, les socialistes et les socialistes, les lois de la loi militaire, les lois de la loi militaire, les lois de la loi militaire.

Les partis de droite ont manifesté un grand enthousiasme après la proclamation de ces lois. Le chancelier et le ministre de la guerre se sont inclinés en remerciant.

Le projet de loi militaire a été voté à l'unanimité. Le vote contre les socialistes, les Polonais et les Alsaciens-Lorrains.

Le résultat du vote a été accueilli par des bravos prolongés.

La couverture financière

Le budget complémentaire pour 1913, nécessaire par la loi militaire, a été adopté ensuite sans débat, par la même majorité que la loi militaire elle-même.

Le Reichstag a ensuite en troisième lecture adopté la loi de guerre et l'impôt sur la fortune.

DECLARATION SOCIALISTE

Le député socialiste Haack a pris la tribune pour déclarer que la loi militaire n'est qu'un acte de guerre européenne. Il a dit que son parti voterait la loi militaire, mais qu'il ne voterait pas l'impôt sur la fortune.

Le Reichstag adopte ensuite à une grande majorité la contribution de guerre et les lois financières destinées à couvrir les dépenses courantes.

Le chancelier de l'Empire a déclaré que nous pouvons désormais envisager l'avenir d'un regard clair, en espérant avec plus de confiance le pays, et si nous de vous êtes appelés à nous défendre, la victoire sera nôtre.

Le Reichstag s'est séparé à 1 h 30 du soir.

UN TABLEAU SINCÈRE MAIS ALARMANT DE LA SITUATION

M. CH. DUMONT, rapporteur général, a essayé de peindre la situation financière de notre pays.

M. CH. DUMONT. — Dans la page 209 de votre journal, il est fait mention de l'augmentation de la dette de l'État en 1913. Cette dette est de 191,200,000 francs, soit 2,200,000 francs de plus que l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la progression des dépenses militaires, qui se sont accrues de 100 millions en quatre ans et auxquelles il faut ajouter encore une augmentation de 100 millions de crédits supplémentaires.

Les dépenses militaires ont augmenté de 100 millions en quatre ans et auxquelles il faut ajouter encore une augmentation de 100 millions de crédits supplémentaires.

Les dépenses militaires ont augmenté de 100 millions en quatre ans et auxquelles il faut ajouter encore une augmentation de 100 millions de crédits supplémentaires.

Le budget de 1913

Le rapport général de M. Noulens.

M. Noulens, rapporteur général, a essayé de peindre la situation financière de notre pays.

M. Noulens. — Dans la page 209 de votre journal, il est fait mention de l'augmentation de la dette de l'État en 1913. Cette dette est de 191,200,000 francs, soit 2,200,000 francs de plus que l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la progression des dépenses militaires, qui se sont accrues de 100 millions en quatre ans et auxquelles il faut ajouter encore une augmentation de 100 millions de crédits supplémentaires.

Les dépenses de M. P. et le Budget de 1913

M. CH. DUMONT explique devant LA COMMISSION DU BUDGET.

Paris, 30 juin. — La commission du budget a entendu à la Chambre M. Charles Dumont, ministre des Finances, qui s'est expliqué sur l'incorporation dans le budget des crédits pour le Maroc pour 1913.

Le ministre a déclaré que le budget de 1913 est déficitaire de 100 millions.

M. CH. DUMONT. — Le budget de 1913 est déficitaire de 100 millions.

Terribles accidents d'auto

A SAINT OEN, UN TUE. CINQ BLESSÉS.

Paris, 30 juin. — Vers dix heures, un accident terrible s'est produit sur la route de Saint-Oen.

Un automobiliste a heurté une bicyclette, tuant le conducteur et blessant cinq autres personnes.

Le maître Kirchoffer est mort

Paris, 30 juin. — Le maître maître Kirchoffer est mort hier soir à 8 heures.

Il avait 85 ans et était un grand artiste.

Combien y a-t-il de français fréquentant les Eglises ?

14 000 répond la statistique

Paris, 30 juin. — M. Dreyfus, ministre de l'Intérieur, a communiqué la statistique des fréquentations des églises en France.

Il y a 14 000 français qui fréquentent les églises.

La Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar

Paris, 30 juin. — Le Daily Mail publie une dépêche de Sofia d'après laquelle la Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar.

Cela concerne le différend relatif aux territoires de la Macédoine occupés.

La liquidation

DE LA GUERRE DES BALKANS

Paris, 30 juin. — La liquidation de la guerre des Balkans est en cours.

Les négociations entre les puissances alliées et les puissances centrales sont en train de progresser.

Un cultivateur tue sa femme et veut se noyer

Paris, 30 juin. — M. Hébert, cultivateur à Bagny, près de Nancy, a tué sa femme et veut se noyer.

Il a été arrêté par la police.

Les drames de la folie

Paris, 30 juin. — On parle de plusieurs drames de la folie qui ont eu lieu récemment.

Ces drames ont eu lieu dans les hôpitaux psychiatriques.

Les dépenses de M. P. et le Budget de 1913

M. CH. DUMONT explique devant LA COMMISSION DU BUDGET.

Paris, 30 juin. — La commission du budget a entendu à la Chambre M. Charles Dumont, ministre des Finances, qui s'est expliqué sur l'incorporation dans le budget des crédits pour le Maroc pour 1913.

La Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar

Paris, 30 juin. — Le Daily Mail publie une dépêche de Sofia d'après laquelle la Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar.

Les dépenses de M. P. et le Budget de 1913

M. CH. DUMONT explique devant LA COMMISSION DU BUDGET.

Paris, 30 juin. — La commission du budget a entendu à la Chambre M. Charles Dumont, ministre des Finances, qui s'est expliqué sur l'incorporation dans le budget des crédits pour le Maroc pour 1913.

La Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar

Paris, 30 juin. — Le Daily Mail publie une dépêche de Sofia d'après laquelle la Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar.

Les dépenses de M. P. et le Budget de 1913

M. CH. DUMONT explique devant LA COMMISSION DU BUDGET.

Paris, 30 juin. — La commission du budget a entendu à la Chambre M. Charles Dumont, ministre des Finances, qui s'est expliqué sur l'incorporation dans le budget des crédits pour le Maroc pour 1913.

La Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar

Paris, 30 juin. — Le Daily Mail publie une dépêche de Sofia d'après laquelle la Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar.

Les dépenses de M. P. et le Budget de 1913

M. CH. DUMONT explique devant LA COMMISSION DU BUDGET.

Paris, 30 juin. — La commission du budget a entendu à la Chambre M. Charles Dumont, ministre des Finances, qui s'est expliqué sur l'incorporation dans le budget des crédits pour le Maroc pour 1913.

La Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar

Paris, 30 juin. — Le Daily Mail publie une dépêche de Sofia d'après laquelle la Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar.

Les dépenses de M. P. et le Budget de 1913

M. CH. DUMONT explique devant LA COMMISSION DU BUDGET.

Paris, 30 juin. — La commission du budget a entendu à la Chambre M. Charles Dumont, ministre des Finances, qui s'est expliqué sur l'incorporation dans le budget des crédits pour le Maroc pour 1913.

La Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar

Paris, 30 juin. — Le Daily Mail publie une dépêche de Sofia d'après laquelle la Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar.

Les dépenses de M. P. et le Budget de 1913

M. CH. DUMONT explique devant LA COMMISSION DU BUDGET.

Paris, 30 juin. — La commission du budget a entendu à la Chambre M. Charles Dumont, ministre des Finances, qui s'est expliqué sur l'incorporation dans le budget des crédits pour le Maroc pour 1913.

La Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar

Paris, 30 juin. — Le Daily Mail publie une dépêche de Sofia d'après laquelle la Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar.

Les dépenses de M. P. et le Budget de 1913

M. CH. DUMONT explique devant LA COMMISSION DU BUDGET.

Paris, 30 juin. — La commission du budget a entendu à la Chambre M. Charles Dumont, ministre des Finances, qui s'est expliqué sur l'incorporation dans le budget des crédits pour le Maroc pour 1913.

La Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar

Paris, 30 juin. — Le Daily Mail publie une dépêche de Sofia d'après laquelle la Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar.

Les dépenses de M. P. et le Budget de 1913

M. CH. DUMONT explique devant LA COMMISSION DU BUDGET.

Paris, 30 juin. — La commission du budget a entendu à la Chambre M. Charles Dumont, ministre des Finances, qui s'est expliqué sur l'incorporation dans le budget des crédits pour le Maroc pour 1913.

La Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar

Paris, 30 juin. — Le Daily Mail publie une dépêche de Sofia d'après laquelle la Serbie se soumettra à l'arbitrage du tsar.